



Le Ministre d'Etat

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

**ARRETE MINISTERIEL N° 189 /CAB/ME/MIN/J&GS/2018 DU 10 OCT 2018
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE
LA COMMISSION NATIONALE OHADA**

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX;

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certaines dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°80-088 du 18 janvier 1980 portant création du Ministère de la Justice ;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'ordonnance n°82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°17/004 du 18 avril 2017 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministre d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, spécialement en son article 17 alinéa 2 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, B, 4 ;

Vu le Décret n° 010/13 du 23 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), spécialement en ses articles 11 et 12 ;

Vu l'arrêté n° 407/CAB/MIN/J&DH/2010 du 14 octobre 2010 portant Règlement Intérieur de la Commission Nationale OHADA ;

Revu l'arrêté n° 257/CAB/MIN/J&DH/2013 du 13 août 2013 portant nomination des membres du Secrétariat Technique de la Commission Nationale OHADA.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un réaménagement en vue de redynamiser la Commission Nationale OHADA.;

Vu les dossiers personnels des intéressés;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Président de la Commission Nationale OHADA ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés Experts à la Cellule Technique de la Commission Nationale OHADA :

1. **Monsieur Junior MOSEI MBONGO** : Expert Juriste
2. **Madame Sandra MUBANGA MUKEBA** : Expert Juriste
3. **Monsieur Yannick KAPENGA MUANA** : Expert Juriste
4. **Monsieur SHAMALIRWA BAHANE Flash** : Expert Juriste

Article 2 : Sont nommés membres du Secrétariat administratif de la Commission Nationale OHADA :

1. **Madame Irène MAFUTA BILOKOTE** : Secrétaire Administrative
2. **Monsieur Thomas BADJELA DENGBA** : Protocole et relations publiques
3. **Monsieur Christian MUSANGU-SANGU KIPOY** : Secrétaire informaticien
4. **Monsieur Francis KUMPESA LUWAWU** : Huissier
5. **Monsieur Dieudonné LOKONGA LONGI** : Chauffeur

Article 3 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 : Le Secrétaire Général à la Justice et le Président de la Commission Nationale OHADA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

10 OCT 2018

Alexis THAMBWE-MWAMBA

